

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2019

TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1924)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 1160

présenté par
M. Marleix

à l'amendement n° 1087 (Rect) de M. Matras

ARTICLE 16

Rédiger ainsi le début de la première phrase de l'alinéa 2 :

« XI bis. – Durant les cinq années qui suivent le début de l'activité privée lucrative, l'agent... (*le reste sans changement*) ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se justifie par son dispositif.